



**Arrêté de nomination des membres de la commission d'admission des candidats à
l'accès en deuxième année de master Mention Droit public
parcours SECURITE INTERIEURE
pour l'année universitaire 2025-2026**

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-5 et suivants, D. 612-33 et suivants ;
Vu le décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération n° 2024-001 du 9 janvier 2024 du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur, portant élection de Monsieur Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'Etablissement,

Vu la délibération n° 2024-104 du 17 décembre 2024 du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur, fixant la capacité d'accueil et les modalités de sélection des candidatures pour l'accès à la deuxième année de master,

**Le Président d'Université Côte d'Azur,
Sur proposition du responsable de la formation précitée, arrête :**

Article 1 : Rôle

La présente commission a vocation à se prononcer sur l'admission des candidats en deuxième année de master pour la mention et le parcours précités.

Article 2 : Membres

La commission est composée de :

Mme Florence CROUZATIER-DURAND en qualité de responsable de la mention de master,

de :

Mme Florence NICOUD et M. Christian VALLAR en qualité de responsables du parcours de la mention de master ;

et de :

Mr Marc-Antoine GRANGER

Mme Anne RAINAUD

en qualité de membres de l'équipe pédagogique de la deuxième année de master.

Article 3 : Validité

La présente commission est désignée pour l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Nice, le 28/02/2025

Le Président d'Université Côte d'Azur,

La Doyenne
Par délégation,
La directrice de EUR LexSociété,
Pr. Eva Mouhal-Dassilana

